

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

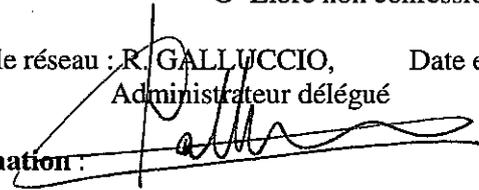
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre-confessionnel
- Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : R. GALLUCCIO, Date et signature Le 7 mai 2009
 Administrateur délégué



2. Intitulé de l'unité de formation :

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi

Code de l'unité de formation :	Domaine de formation :
95 00 01 U121	901

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : 95 00 01 UNCI	Domaine de formation : 901
---	-------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Atelier d'image de soi	PP	L	32
Part d'autonomie	XXXXXX	P	8
Total des périodes			40

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

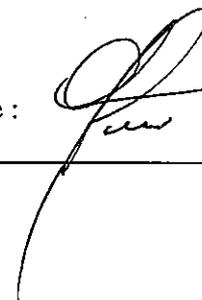
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 26.06.09

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

COPIE CONFORME



François - Gerard STOLZ
Directeur général adjoint

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de prendre conscience de l'impact de l'image de soi dans la recherche d'un emploi et dans les relations professionnelles ;
- de préparer et mettre en place des outils pour valoriser l'image de soi : attitudes, vêtements, maquillage, coiffure... ;
- de jouer le rôle « d'ambassadeur de l'entreprise » dans les relations avec les clients (entreprise de titres service, ...)
- de disposer de conseils personnalisés et exploitables au quotidien.

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Comprendre à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement primaire et exécuter des consignes orales simples.
- Etre capable de présenter oralement ou par écrit les attentes qui le motivent à entreprendre cette unité de formation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants.

Le local doit être adapté au nombre d'élèves et disposer de l'équipement adéquat.

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi

4. PROGRAMME

L'étudiant(e) sera capable :

en image et communication,

- de définir la notion d'image de soi ;
- de justifier l'importance de l'image de soi dans les relations professionnelles et personnelles ;
- de distinguer la communication verbale et la communication non verbale ;
- de déterminer le rôle de l'image dans la communication ;
- d'interpréter ce que disent, à notre insu, nos vêtements, notre corps, notre façon d'occuper l'espace... ;
- de noter l'impact de la première impression ;

en image actuelle des participants

- de déterminer ce que confirment ou infirment nos vêtements, notre allure générale ;
- de distinguer les couleurs dominantes utilisées par lui-même et par les autres participants ;
- d'identifier ce que transmettent les couleurs choisies ;
- d'établir les différences et les dissonances entre l'image émise, l'image reçue et l'image recherchée ;

en travail sur son image

- d'identifier ses atouts pour les valoriser ;
- de repérer ses défauts et en faire des alliés ;
- d'utiliser le symbolisme des couleurs et son impact pour améliorer son image ;
- de déterminer les critères permettant d'adapter le style et les goûts au niveau de l'apparence (vestimentaire, ...) aux impératifs du milieu professionnel afin de jouer le rôle « d'ambassadeur » de l'entreprise.

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à une situation définie :

- de distinguer communication verbale et non verbale ;
- d'interpréter ce que disent les vêtements, le corps, la façon d'occuper l'espace... ;
- de repérer les défauts et les atouts de l'attitude et de l'apparence illustrées ;
- de déterminer les critères permettant d'adapter le style et les goûts au niveau de l'apparence (vestimentaire, ...) aux impératifs d'un milieu professionnel précis.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence, de l'exhaustivité et de la précision des réponses.

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique.

